



## APPEL A PROJETS N°1 : ATELIERS SANTE ITINERANTS 2021

### I° Définition et objectifs de l'action

L'action « Ateliers Santé Itinérants » (ASI) est proposée à tous les clubs d'escrime de la région. Ces ateliers sont destinés à faire découvrir les différentes formes de pratique « Santé et Bien être » en Escrime à toute personne en vue de l'amener vers une activité en club qui soit régulière et adaptée à ses besoins.

Mis en œuvre sur une journée ou une ½ journée, l'Atelier Santé Itinérant comprend :

1. une animation d'une ou plusieurs formes de pratiques, dirigée par un maître d'armes compétent référencé par la commission (qu'il soit du club organisateur ou pas)
2. des échanges d'expériences de pratique entre l'intervenant référent et les enseignants d'autres clubs souhaitant développer ces activités au sein de leur propre structure,
3. une sensibilisation des dirigeants et bénévoles aux pratiques « Santé et Bien être ».

**Les ateliers santé itinérants ont un triple objectif : Faire découvrir - Sensibiliser - Développer.**

La présence d'un élu du Comité Régional et/ou de la Commission Santé sera systématique et /ou de la CTS selon disponibilité.

### II° Procédure

1. Le club souhaitant accueillir un atelier itinérant, pose sa candidature auprès de la commission santé via le lien formulaire : "[Organisation Atelier Itinérant](#)"
2. La commission santé, en coordination avec ses membres référents, statuera en fonction, notamment à la diversité des thématiques mises en place sur ces ateliers et à leur répartition dans le temps et sur le territoire durant l'année.
3. Une fois la candidature validée, le club organisateur s'engage à fournir à la commission :
  - Une affiche jpg pour mettre sur les réseaux en amont de l'événement (date, lieu etc.)
  - Des photos, vidéos prises au cours de l'atelier pour un retour sur l'événement.
4. Les maîtres d'armes souhaitant animer les Ateliers Santé Itinérants, doivent présenter leur candidature auprès de la commission santé via ce formulaire : "[Je postule pour encadrer les ASI](#)"

### IMPORTANT :

*Il convient de tenir compte de la situation géographique pour la mise en place des ateliers.*

*Ainsi, en milieu rural il faut éviter de proposer un thème unique tel que : Séniors, Cancer du sein ou Affection de Longue Durée , la finalité de ces ateliers étant de favoriser la mise en place d'une action pérenne Escrime Santé pour les Maîtres d'armes.*

*L'atelier ne doit pas nécessairement être proposé dans une salle d'armes afin de permettre à des communes non équipées de pouvoir se projeter sur cette activité par rapport à la disponibilité de leurs divers locaux, l'objectif étant ainsi de souligner l'adaptabilité de l'Escrime Santé .*

### III° Contribution du Comité Régional

Le Comité Régional prendra en charge :

- Le Comité Régional prendra en charge :
- Les frais de déplacement et la rémunération du maître d'armes référent chargé de l'animation de l'atelier ; la prestation fera l'objet d'un contrat de travail ou de mise à disposition.
- Les frais de déplacement des enseignants inscrits sur le temps d'échanges de pratiques : inscription à faire valider par la commission puis note de frais à transmettre à [contact@escrime-auvergnerhonealpes.fr](mailto:contact@escrime-auvergnerhonealpes.fr) ).
- Le Comité Régional participera aux frais liés à la petite réception pour la structure d'accueil (factures à fournir), dans la limite de 100,00€.

•

### VI° Continuité, pérennisation :

A l'issue de ce type d'action, si un club souhaite créer une pratique Santé pérenne, une aide financière pourra lui être attribuée par le Comité Régional. S'il le demande il sera accompagné dans ses démarches (formation de l'enseignant, conception du projet) par la Commission Santé.

Cette deuxième étape fera l'objet d'un prochain appel à projet santé (mi-mai 2021), qui sera accompagné de son cahier des charges.

### V° Personnes à contacter

**Laïla MAKROUD**, Présidente de la commission Escrime Santé AuRA

Tél : 06 98 83 67 70

Email : [lmakroud@escrime-auvergnerhonealpes.fr](mailto:lmakroud@escrime-auvergnerhonealpes.fr)

**Laurence RAKOUTE**, Conseillère Technique Sportive

Tél : 06 18 45 57 15

Email : [lrakoute@escrime-auvergnerhonealpes.fr](mailto:lrakoute@escrime-auvergnerhonealpes.fr)

**Olivier IMBERY**, Référent pédagogique Santé de l'ETR

Tél : 06 82 42 60 18

Email : [olivier.imbery3@orange.fr](mailto:olivier.imbery3@orange.fr)

**Florence BLANCHARD**, Référente administrative

Tél : 04 78 75 36 37

Email : [fblanchard@escrime-auvergnerhonealpes.fr](mailto:fblanchard@escrime-auvergnerhonealpes.fr)